ecofi Actifs pour le futur

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Profil du fonds

Thématique | ISR | Actions

Labels

ECOFI SMART TRANSITION - R

Actions de pays de la zone euro

Indicateurs clés (au 28/11/2025)[3]

Reporting mensuel - Novembre 2025

Exposition risque actions (%)	-0.10	99,37
Volatilité OPC (%)*	+0.36	17,22
Volatilité indice (%)*	+0.30	16,85
Bêta	+0.00	1,01
Ratio de Sharpe	-0.01	0,96

Exposition devises (%)	+0.00	0
SCR OPC (%)[4]	+0.06	45,87
Nombre de lignes	+2	53
Note ESG (/10)	+0.09	7,13

Actif net (en million d'EUR)	274,06
Valeur liquidative (EUR)	129,87
Performance nette mois	-0,42%
Performance nette YTD	+16,54%
Investissements Durables (%) - SFDR	100

* 52 Semaines

Profil de performance *(Source : Ecofi / Bloomberg)*

Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 29/11/2015 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.

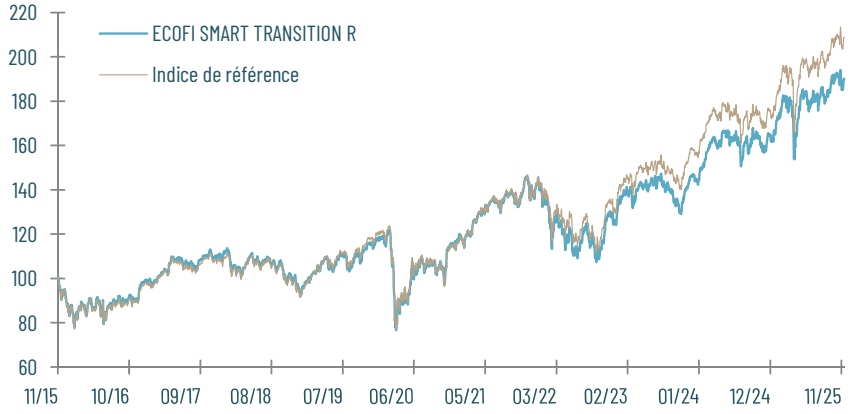

Performances nettes glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	Performance	- 0,42	4,84	4,20	19,39	47,26	66,12	89,31
	Volatilité				17,22	14,61	16,31	18,87
Bench	Performance	0,17	5,82	6,09	22,53	54,72	83,62	107,95
	Volatilité				16,85	14,74	16,10	18,89
Ecart/indice		- 0,59	- 0,99	- 1,90	- 3,14	- 7,46	- 17,50	- 18,64

Performances nettes calendaires

en %		YTD	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
OPC	Performance	16,54	11,32	18,18	- 12,90	22,02	- 0,40	24,42	- 13,01	10,19	4,76	6,68
	Volatilité		12,76	13,39	23,24	12,40	35,51	11,99	14,15	9,09	22,74	21,54
Bench	Performance	20,31	9,90	22,23	- 9,49	23,34	- 3,21	28,20	- 12,03	9,15	3,72	6,42
	Volatilité		13,02	13,86	22,18	12,79	36,02	12,37	14,88	9,68	22,38	21,91
Ecart/indice		- 3,77	1,42	- 4,05	- 3,41	- 1,33	2,81	- 3,78	- 0,98	1,04	1,05	0,26

Tony Boisseau
Gérant Analyste Quantitatif
Suppléant : Malek Meddeb

Objectif de gestion

SICAV ISR PEA investie en actions des pays de la zone Euro, sélectionnées selon des critères financiers et ESG excluant les entreprises qui ne sont pas alignées sur la trajectoire 1,5 degré. La SICAV a pour objectif d'obtenir une performance proche de l'indice FCI EMU 50 dividendes réinvestis.

Classification SFDR[(5)] : Article 9

Indicateur de risque (SRI)[(6)]

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

1	2	3	**4**	5	6	7

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

(5) En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds est de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur dans lequel l'émetteur concerné opère. Il existe un risque qu'Ecofi évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.(6) L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque plus élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section «Principaux risques» du Prospectus.

Prix & Récompenses

Prix Impact Option Finance 2024
Meilleure société de gestion française

50 stes de gestion qui comptent 2024
Classement Option Finance-Funds 2024

(1) Fonds ISR selon la méthodologie ECOFI. (2) Les références à un label ou à une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. (3) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (4) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Risques action, de taux, de Perte en capital, de gestion discrétionnaire, les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Risques" du Prospectus.

ECOFI SMART TRANSITION - R

Commentaire de gestion

- En novembre, le plus long shutdown de l'histoire a pris fin aux Etats-Unis après 43 jours. La publication des statistiques économiques publiques, interrompue jusqu'ici, n'a toutefois pas pleinement repris, complexifiant ainsi le diagnostic de l'économie américaine. Parallèlement, la probabilité d'une baisse de taux de la Fed en décembre a fluctué au gré des discours dissonants de ses membres. En Europe, l'inflation est restée stable et l'activité a continué de montrer des signes de redressement. Les actions de la zone Euro ont progressé de 0,3% ; de 0,2% aux Etats-Unis (en $). Le 10 ans américain est passé de 4,08% fin octobre à 4,01% fin novembre ; le 10 ans allemand de 2,63% à 2,69%.
- En novembre, Ecofi Smart Transition a enregistré une baisse de 0,42% contre une légère hausse de 0,17% pour son indice de référence. Ce mois-ci, seules les financières (+1,07%) ont apporté une contribution notablement positive, néanmoins la performance globale a été dégradée par les secteurs de la technologie (-0,44%) et de l'industrie (-0,89%).
- L'essentiel de notre sous-performance provient des résultats moins favorables dans les secteurs de l'énergie (-0,20%), des services publics (-0,18%) et des télécommunications (-0,17%). Sur la dernière année, l'écart de suivi (« tracking error ») vis-à-vis de son indice s'établit à 1,78%.

Portefeuille *(Source : Ecofi)*

Principales lignes en portefeuille

ASML HOLDING	6,84%
SAP SE	4,69%
BANCO SANTANDER	4,53%
ALLIANZ	3,48%
LVMH MOET HENNESSY VUITTON SE	3,47%
SAFRAN	3,42%
SIEMENS	3,31%
HERMES INTERNATIONAL	3,20%
IBERDROLA	2,78%
SCHNEIDER ELECTRIC_SE	2,74%

Principaux mouvements sur le mois

Achats / Renforcements
ASML HOLDING
ITALGAS
SAP SE
REXEL
Ventes / Allègements
IBERDROLA
TELEFONICA
KONE B
LEGRAND

Répartition géographique

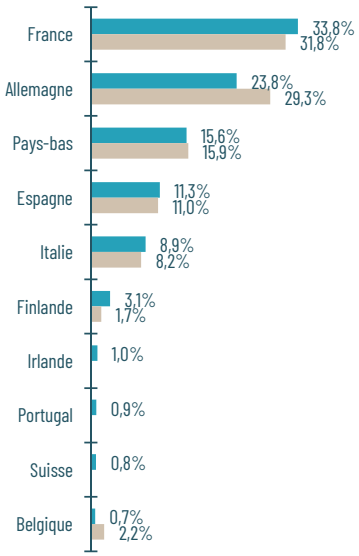

Répartition sectorielle

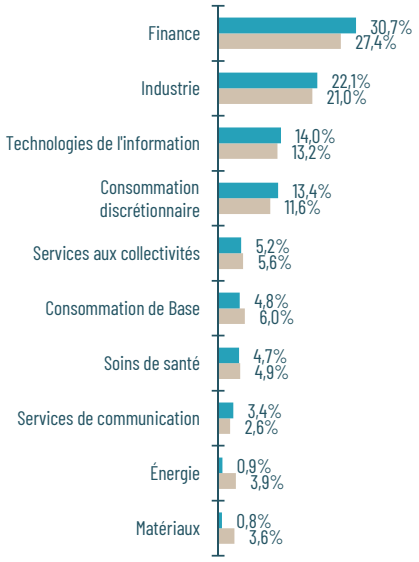

Répartition par capitalisation

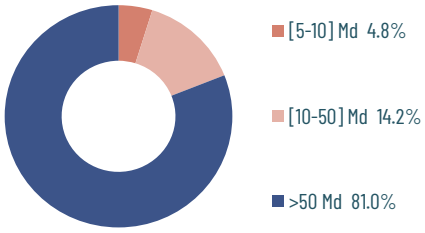

Indicateurs du portefeuille

PER	15,17
ROE	21,16
Rendement instantané	3,29

Caractéristiques

Code ISIN : FR0000004970
Code Bloomberg : COCEPET FP Equity
Type de part : Capitalisation
Forme juridique : SICAV
Classification / Stratégie : Actions de pays de la zone euro
Dépositaire : CACEIS BANK
Devise de la part : EUR
Valorisation : Quotidienne
Date de création : 20/01/2000
Eligible PEA-PME : Non
Eligible PEA : Oui
UCITS : Oui

Règlement/Livraison : J+1
Délai de notification : J avant 11h30
Indicateur de référence : FCI EMU 50, EURO STOXX 50 RINV avant le 29/12/23, ASPI avant le 30/04/13
Durée de placement recommandée : 5 ans
Frais de gestion directs maximum : 2 % de l'actif net
Commission de surperformance : Néant
Commission de souscription acquise : Néant
Commission de souscription non acquise : 2% maximum
Commission de rachat acquise : Néant
Commission de rachat non acquise : Néant

Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :

+33 (0) 1 44 88 39 24 contact@ecofi.fr

Avertissement : COMMUNICATION PUBLICITAIRE - Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

Ecofi Investissements - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 7 111 836 euros
RCS Paris 999 990 369 - APE 66.30Z - Société de gestion - Agrément AMF N°GP97004 - TVA intra-communautaire N°FR 30 999 990 369

GROUPE CREDIT COOPERATIF

	Fonds	Univers
Notes PRISME (/10)	7,1	6,4
CA aligné avec la taxonomie verte UE (% pondéré)	8,7	13,1
Taux de couverture CA aligné avec la taxonomie verte UE (%)	70,5	44,2

Univers Europe

Note PRISME du fonds et de l'indice par domaine (/10)

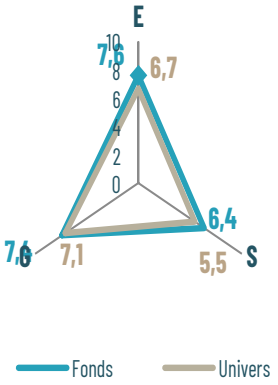

Composition de la note PRISME et pondérations
E : Environnement (33,33%)
S : Social (33,33%)
G : Gouvernance (33,33%)

PRISME, l'ISR par Ecofi

Pour les entreprises, la méthodologie propriétaire PRISME repose sur les 3 principes suivants.

• **Notation propriétaire PRISME :** l'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « best in universe » et se fonde sur la note PRISME des émetteurs (comprise entre 0 et 10). Cette note inclut l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research et donne la priorité à l'impact réel des politiques ESG des émetteurs en surpondérant 9 critères à fort impact ESG (3 par domaine E, S et G). Les émetteurs sont repartis en déciles selon leur note PRISME.

• **Stratégie d'exclusions :** sont exclus du périmètre d'investissement les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, le tabac, les pesticides, l'huile de palme, le charbon, le pétrole, le gaz et les énergies fossiles non conventionnelles.

• **Analyse des controverses :** les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort), ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.

Les fonds ISR d'Ecofi intègrent l'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2 et 3) dans leur objectif de gestion en veillant à ce qu'elle soit systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG.

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : **https://www.ecofi.fr/informations-isr**

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note PRISME	Décile	E	S	G	Note controverse	Poids OPC
ASM LITHOGRAPHY	Technologies de l'information	8.1	1	5,8	9,9	8,6	0	6,80%
SAP	Technologies de l'information	7.8	1	7,6	7,8	7,9	1	4,70%
BANCO SANTANDER	Finance	6.9	2	7,5	6,2	7,0	3	4,50%
ALLIANZ	Finance	8.4	1	10,0	8,6	6,5	3	3,50%
LVMH	Consommation discrétionnaire	6	5	7,2	4,2	6,5	3	3,50%

Actualité ISR

Campagne d'engagement 2025

Tout comme en 2024, Ecofi a lancé, en 2025, une campagne de dialogue actionnarial visant à répondre aux exigences du label ISR. Cette démarche a contacté 38 sociétés et s'articule autour de deux volets :

• Le premier porte sur l'évaluation du plan de transition climatique des émetteurs. Ecofi a contacté 15 sociétés, qui opèrent dans des secteurs à fort impact climatique, pour échanger sur la crédibilité de leur plan de transition : manque de transparence, retard dans les objectifs ou faiblesse des moyens alloués.

• Le second volet concerne l'écart de rémunération entre femmes et hommes, retenu comme objectif de durabilité dans le cadre du label. 23 entreprises, ne publiant pas cet indicateur, sont sollicitées pour renforcer leur transparence.

Repère

L'Investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Définition de l'AFG FIR.

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Note propriétaire PRISME

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble de valeurs de l'univers pondérées en fonction de leur valeur d'entreprise.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

▶ Emissions de Gaz à Effet de Serre

▶ Intensité carbone

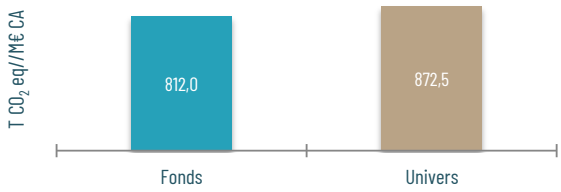

Unité : t CO_2eq / M€ CA

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 100%

Intensité carbone par million d'euros investi : 3 teq CO2/M€ investi

▶ Empreinte carbone du portefeuille :

99857 tonnes d'équivalent CO2

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO2 (t CO2eq).

• Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).

• Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (exemple :consommation d'électricité ou de chaleur).

• Scope 3 : autres émissions indirectes liées à la chaine de production des biens et services en amont (fournisseurs) et à l'utilisation des biens et services en aval (clients).

• L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

• L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES (Scope 1, 2, 3) des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Bloomberg, MSCI ESG Research, Ecofi

▶ Alignement avec le scénario 1,5°C

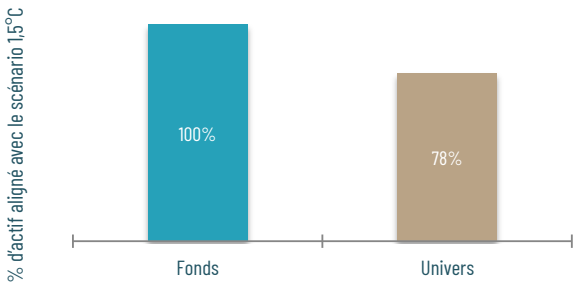

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 91%

L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scenario SDS est fondé sur la différence entre :

• les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique

• le budget carbone alloué à la même société pour le scenario SDS, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Energie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi

▶ Variation d'effectifs

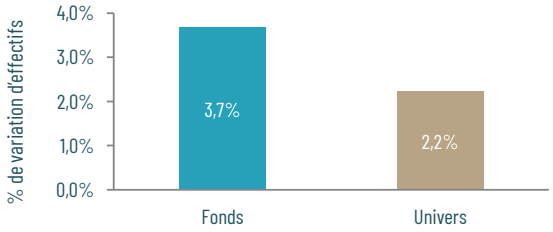

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise et appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : MSCI ESG Research, Ecofi

▶ Parité hommes / femmes

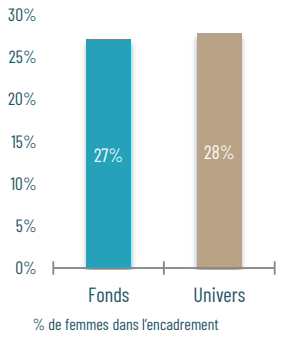

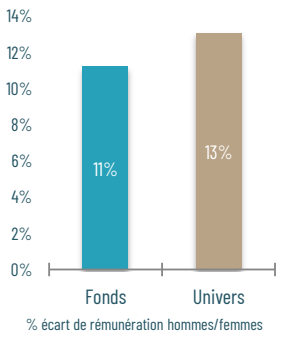

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 46% / 30% Taux de couverture (Fonds / Univers) : 85% / 85%

Afin de mesurer l'égalité des sexes au sein des sociétés investies, nous nous appuyons sur :

- La représentation des femmes à des postes d'encadrement, en comparant la part des femmes au niveau managérial des entreprises, pondérée par le poids au sein du portefeuille.
- L'écart de rémunération entre les sexes, calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et des femmes, rapportée à celle des hommes, et pondéré par le poids de chaque entreprise en portefeuille. Un écart de rémunération positif indique une rémunération plus élevée pour les hommes, tandis qu'un écart de rémunération négatif montre que les femmes perçoivent un salaire supérieur. L'égalité salariale est atteinte lorsque l'écart est nul.

Le calcul ne prend en compte ni les titres d'états, ni les émissions solidaires.

Sources : MSCI ESG Research, Ecofi.

▶ Partage de la valeur économique

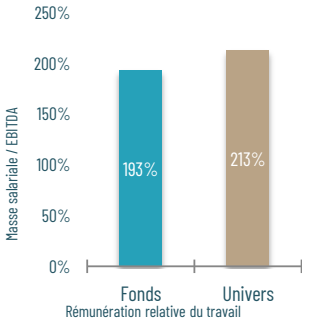

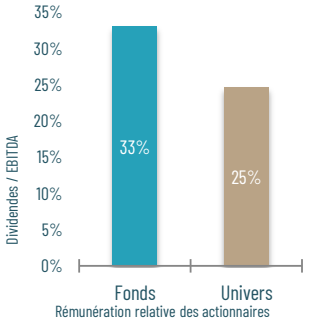

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 92% / 41%

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi

▶ Responsabilité fiscale

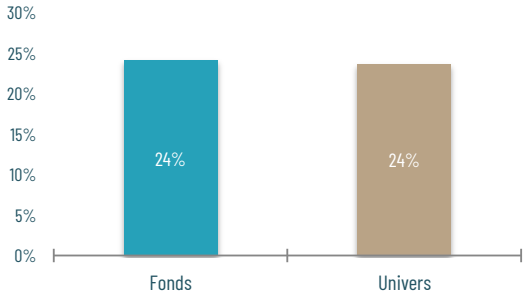

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 96% / 71%

Une fiscalité responsable des entreprises favorise une économie durable, réduit les inégalités et soutient une croissance inclusive en permettant aux gouvernements de financer des programmes sociaux et environnementaux. À l'inverse, l'évitement fiscal a un coût social élevé, affaiblissant le développement des infrastructures et des politiques publiques. Il est donc essentiel que les entreprises paient leur juste part d'impôt.

Ecofi suit, en ce sens, un indicateur clé : le taux d'impôt effectif moyen, qui évalue la moyenne des taux d'imposition des entreprises sur cinq ans. Un taux supérieur à notre univers de référence indique un meilleur engagement fiscal.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise, sans tenir compte des titres d'État et des émissions solidaires.

Sources : MSCI ESG Research, Ecofi

Certain information contained herein (the "Information") is sourced from/copyright of MSCI Inc., MSCI ESG Research LLC, or their affiliates ("MSCI"), or information providers (together the "MSCI Parties") and may have been used to calculate scores, signals, or other indicators. The Information is for internal use only and may not be reproduced or disseminated in whole or part without prior written permission. The Information may not be used for, nor does it constitute, an offer to buy or sell, or a promotion or recommendation of, any security, financial instrument or product, trading strategy, or index, nor should it be taken as an indication or guarantee of any future performance. Some funds may be based on or linked to MSCI indexes, and MSCI may be compensated based on the fund's assets under management or other measures. MSCI has established an information barrier between index research and certain Information. None of the Information in and of itself can be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. The Information is provided "as is" and the user assumes the entire risk of any use it may make or permit to be made of the Information. No MSCI Party warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness of the Information and each expressly disclaims all express or implied warranties. No MSCI Party shall have any liability for any errors or omissions in connection with any Information herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Ecofi Investissements – S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 7 111 836 euros
RCS Nanterre 999 990 369 – APE 66.30Z – Société de gestion - Agrément AMF N°GP97004 - TVA intra-communautaire N°FR 30 999 990 369

GROUPE CREDIT COOPERATIF

Ecofi calcule l'alignement des portefeuilles avec les ODD à travers une analyse complète de chaque société investie : cette analyse ne se limite pas aux produits conçus par les sociétés mais intègre également la qualité des politiques ESG internes et leur implication dans des controverses et dans les secteurs sensibles, qui peuvent générer un impact négatif sur les ODD mêmes.
Pour ce niveau d'analyse, Ecofi utilise les données fournies par la recherche de MSCI ESG Research.

La méthodologie calcule 2 notations pour chacun des 17 ODD pour chaque société : l'alignement des produits et l'alignement opérationnel.
• L'alignement des produits prend en compte les produits des sociétés, en termes de CA alignés avec les 17 ODD, et l'implication dans des secteurs sensibles. Cette dimension donne 5 résultats possibles (fortement aligné, aligné, neutre, désaligné, fortement désaligné)
• L'alignement opérationnel considère la note ESG (exclusivement avec les critères concernés par les ODD) et l'implication dans des controverses. Cette dimension donne 5 résultats possibles (fortement aligné, aligné, neutre, désaligné, fortement désaligné).
Ecofi considère une société comme alignée avec un ODD si elle a un alignement des produits fortement aligné ou alignée et concomitamment un alignement opérationnel fortement alignée ou alignée.

% d'actifs alignés avec les ODD *(Sources : MSCI ESG Research, Ecofi)*

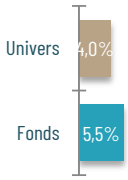

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 3% / 96%

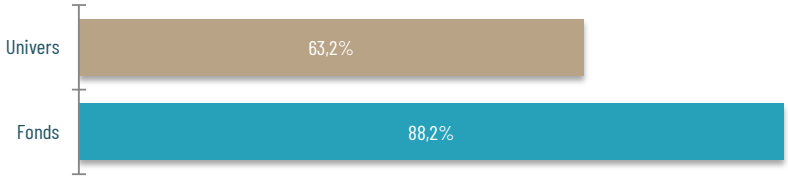

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 95% / 96%

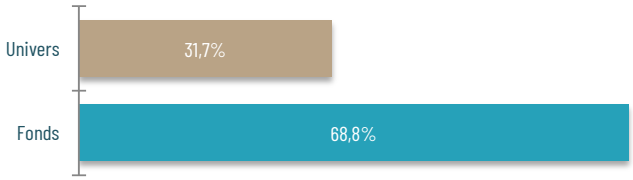

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 87% / 96%

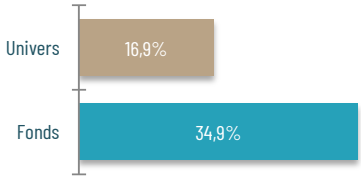

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 45% / 96%

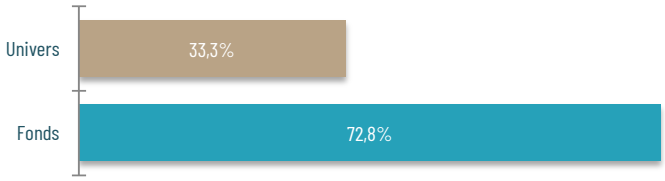

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 82% / 96%

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de ce FIA peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés au FIA qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.

Ecofi Investissements – S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 7 111 836 euros
RCS Nanterre 999 990 369 – APE 66.30Z – Société de gestion - Agrément AMF N°GP97004 - TVA intra-communautaire N°FR 30 999 990 369

GROUPE CREDIT COOPERATIF